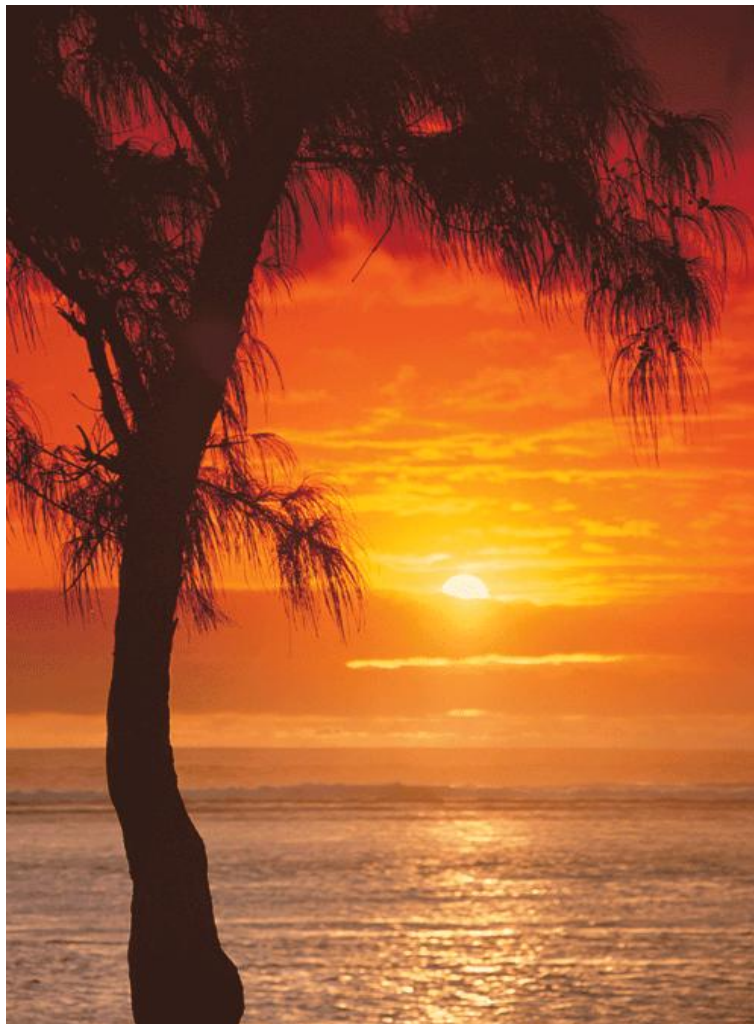




D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



BONNES VACANCES !

2^{ème} trimestre 2010 - n°47

Le mot du Maire

Après un hiver long et rigoureux, un printemps mitigé, c'est avec un réel bonheur que nous avons vécu ces dernières semaines de beau temps, d'autant plus que nous avons la chance d'habiter une région verte et très bien fleurie. Un fleurissement auquel notre Commune participe de fort belle manière comme le confirment les prix départementaux qui ont récompensé 4 habitants pour la saison 2009. Le samedi 15 mai à Buhl, lors de la remise des prix du concours de Fleurir le Florival 2009, 30 % des récompenses sont allées à des habitants de Lautenbach-Zell / Sengern !!! Bravo, je tiens ici à remercier tous ceux et celles qui contribuent fortement à l'embellissement de la Commune. A la vue de l'avancement actuel du fleurissement, il ne fait aucun doute, 2010 sera un très bon cru.

L'été est également propice à la canicule aussi nous nous devons de penser à nos aînés qui pourraient en souffrir. Un plan canicule est déjà en place dans notre Commune et il convient de rappeler qu'un registre nominatif confidentiel est disponible en Mairie. L'inscription sur ce registre est volontaire et j'encourage les personnes susceptibles d'en bénéficier de contacter sans hésitation le secrétariat de la Mairie. Je suis bien conscient que la majorité de ceux qui devraient se signaler ne le font pas, c'est pourquoi je compte à nouveau sur la présence de la famille ainsi que sur la solidarité des voisins pour que tous les habitants de Lautenbach-Zell / Sengern passent l'été en toute sérénité.

Bon été et belles vacances à toutes et à tous.

Richard Gall

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune : <http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

Sommaire

- Le mot du Mairepage 2
- Sommaire.....page 3
- Séances du conseil municipal..... page 4 à 14
- Divers page 15 à 16
- Infos pratiques page 17 à 20
- Evénements passés.....page 21 à 24
- Travaux.....page 25 à 26
- Evénements à venir page 27
- Recette page 28
- Historique.....page 29
- Nos joies, nos peines page 30
- Joyeux anniversaire page 31 à 33

Séance du conseil municipal du 6 avril 2010

L'an deux mil dix, le six avril à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Nathalie LANTZ, Chantal SIMONKLEIN, Béatrice MACKERER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Christophe EHRHART, Pascal SCHMITT.

Membres absents excusés :

Joëlle Stoffel (procuration à Nathalie LANTZ), Pierre MUTZ (procuration à J-Jacques FISCHER), Valentin KLEIN (procuration à Philippe SCHMUCK).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

Mr Christian HALLER, demande à ce que la phrase « Monsieur J-Jacques FISCHER répond également que la conduite d'eau et la conduite de gaz ne peuvent pas se trouver dans une même tranchée » dans le point divers (n° 9) soit rectifiée par « Une conduite d'eau et une conduite de gaz peuvent se trouver dans une même tranchée, mais celle ouverte par l'entreprise chargée des travaux est uniquement dimensionnée pour recevoir la conduite de gaz ».

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 26 février 2010.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif 2009 dressé par M le Maire (qui quitte la salle) et présenté par Mr l'Adjoint J-Jacques FISCHER se décline de la manière suivante :

M14 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **563 588,19 euros** et les recettes de fonctionnement à **681 993,41 euros** soit un excédent de fonctionnement de **118 405,22 euros**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **122 046,12 euros** et les recettes d'investissement à **90 490,56 euros** soit un déficit d'investissement de **31 555,56 euros**.

M49 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **116 651,58 euros** et les recettes de fonctionnement à **114 505,80 euros** soit un déficit de fonctionnement de **2 145,77 euros**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **18 738,38 euros** et les recettes d'investissement à **00000 euros** soit un déficit d'investissement de **18 738,38 euros**.

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil Municipal décident de les approuver à l'unanimité par 14 voix.

4° COMPTE DE GESTION 2009

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2009 dressé par Mme CARTERON M-Dominique , trésorier à GUEBWILLER dont les chiffres correspondent à ceux du Compte Administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2009 (M14 & M49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49 les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2009 :

M14

Résultat 2009 :

Excédent de fonctionnement : **118 405,22 euros**

Déficit d'investissement : **31 555,56 euros**.

Résultat de cumulé de clôture 2009 :

Excédent de fonctionnement : **236 441,30 euros**

Déficit d'investissement : **74 266,79 euros**.

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **74 266,79 euros** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter la somme de **74 266,79 euros au compte 1068** de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **236 441,30 euros** sera porté au **compte 002**.

M49

Résultat 2009 :

Déficit de fonctionnement : **2 145,77 euros**

Déficit d'investissement : **18 738,38 euros**.

Résultat de cumulé de clôture 2009 :

Excédent de fonctionnement : **67 628,31 euros**

Déficit d'investissement : **15 374,58 euros**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **15 374,58 euros** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter la somme de **15 374,58 euros au compte 1068** de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **67 628,31 euros** sera porté au **compte 002**.

6° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Maire expose :

Les taux d'imposition en vigueur dans la commune sont dans la moyenne des taux appliqués au sein de la Communauté des Communes de la région de Guebwiller, à laquelle nous adhérons.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2010.

Pour mémoire :

- Taxe d'habitation **6, 88 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **8,70 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **78,86 %**

7° BUDGET PRIMITIF 2010 (M14 & M 49)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2010 de la commune équilibré en dépenses et en recettes en

M14 à 925 941,30 euros pour la section de fonctionnement et à **381 033,09 euros** pour la section d'investissement

M 49 à 170 753,73 euros pour la section de fonctionnement et à **54 374,58 euros** pour la section d'investissement

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve par 13 voix et 2 abstentions (Nathalie LANTZ et Joëlle STOFFEL (procuration à Nathalie LANTZ)) le budget primitif 2010
- autorise le virement de crédits d'article à article
- fixe le produit des contributions directes à **205 996,00 euros**

8° TARIFS**a) Location salle Vert Vallon - Maison des associations**

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	112 €	98 €
Particuliers du village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	119 €	98 €
Banquet / fête de famille	158 €	129 €

	Grande salle	Petite salle
Personnes / associations extérieures au village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	189 €	129 €
Banquet / fête de famille	220 €	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	65 €	51 €
<u>Maison des associations Sengern</u>		
Particuliers du village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif		98 €
Banquet / fête de famille		129 €
Personnes / associations extérieures au village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif		129 €
Banquet / fête de famille		191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location		51 €

b) Location camping**CAMPING *****

Emplacement tente ou caravane AVEC voiture ou Camping- car	Emplacement tente ou caravane SANS voiture	Par adulte	Par enfant de 5 à 12 ans	Par enfant de moins de 5 ans	Chiens et Chats
4,50 €	3,00 €	3,00 €	1,50 €	Gratuit	1,50 €

Electricité	4 Ampères	6 Ampères	10 Ampères
ETE	2,00 €	2,50 €	5,00 €
HIVER	3,50 €	5,00 €	10,00 €

Taxe de séjour 0,50 € (fixée par la Com.Com)
 Douche (visiteur) 3,00 €

CHAMBRES D'HÔTES

	ETE (du 1er Mai au 30 Octobre)	HIVER (du 1er novembre au 30 Avril)
	Avec cuisine	
Par personne	11,00 €	15,00 €
2 personnes	19,00 €	21,00 €
3 personnes (ch. 1 - 3)	28,00 €	31,00 €
Enfants (- 12 ans)	7,00 €	7,00 €

LOCATION DRAPS / TAIES par nuit 4,00 €
 par semaine 9,00 € (à partir de la 3ème nuit)
 TAXE DE SEJOUR 0,50 € (fixée par la Com.Com)

Contrat Forfaitaire Annuel 2010

Le prix comprend pour 1 ou 2 personnes :

- Emplacement
- L'électricité 6 ampères
- L'emplacement de la voiture
- L'hivernage de la caravane entre le 15 octobre et le 14 avril de l'année suivante
- Le garage Mort durant la saison
- Le temps de présence dont la durée maximale est fixée selon le forfait choisi pour
90 - 120 - 150 - 180 jours

Pour les jours de présence qui se répartissent entre le 15 avril et le 30 octobre, vous voudrez bien nous indiquer le forfait choisi :

Forfait normal : 90 jours = 1145,25 € par an, soit 95,43 € par mois (12 fois)
 120 jours = 1353,75 € par an, soit 112,81 € par mois (12 fois)

Forfait plus : 150 jours = 1575,50 € par an, soit 131,29 € par mois (12 fois)

Forfait extra : 180 jours = 1740,25 € par an, soit 145,02 € par mois (12 fois)

Forfait hivernage : 180 jours = 150 € (du 15 octobre au 14 avril)

Avec un maximum de 6 emplacements

TARIFS COMPLEMENTAIRES

A compter de la 3^{ème} personne :

Adultes et adolescents de plus de 13 ans : supplément de 3,00 € par nuitée

Enfants entre 2 et 12 ans : supplément de 1,50 € par nuitée

Véhicule supplémentaire : supplément de 1,50 € par nuitée

Chien / chat 1,50 €, tenu en laisse et vaccination obligatoire.

Visiteurs entre 8 h 00 et 22 h 00 : 2 personnes gratuites.

Au-delà, 2 € par personne et par visite (gratuit pour les moins de 13 ans).

c) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle	
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €	
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €	
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €	
Bière pression	2.00 €		
Café	0.50 €		
$\frac{1}{4}$ de Rouge		1.50 €	
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €	
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €	
Viennoises		2.50 €	
Participation manifestation publique		5.00 €	

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselle :

flûtes 17 cl	1,50 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €
verre à pied 14 cl	1,50 €
verre ballon 14 cl	1,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €

assiette plate	1,20 €
assiette creuse	1,20 €
assiette à dessert	1,20 €
carafe à eau	2,00 €
tasse à café	2,50 €
soucoupe à café	1,20 €
tasse à thé	2,50 €
fourchette	0,50 €
couteau	0,50 €
cuillère à soupe	0,50 €
cuillère à café	0,50 €
plateau oval inox	8,00 €
saladier inox	10,00 €
saucière	5,00 €
panier à pain rond	3,50 €
panier à pain carré	3,50 €

e) divers

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/ classe
Bois de chauffage hêtre	45,00 €	Subv. Par élèves	17,00 €
Bois bill m3	38,00 €	Sorties piscine/ski	1500,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi)
<u>Loyer</u> : Guallar	298,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
2 rue des Fleurs	400,00 €	Location compteur	6,00 €/an
GSTALTER	411,00 €		
KREMP	401,00 €		

Par 12 voix et 3 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER et Joëlle STOFFEL (procuration à Nathalie LANTZ)) le Conseil Municipal, adopte l'ensemble de ces tarifs.

9° PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil, à l'unanimité décide de la création d'un poste de gardien de camping inscrit à temps non complet, dont les principales missions sont les suivantes :

- exploitation courante du camping ;
 - missions de développement et d'animations touristiques
- avec fixation de la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il autorise également le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. A considérer que le logement du camping est attribué pour nécessité absolue de service, dans la mesure où le gardien du camping est soumis à des sujétions particulières liées à cette fonction.

10° DIVERS

Mr Christian HALLER demande ce que l'on doit faire avec le kit de tri biodéchets lorsque l'on a un composteur.

Mr le Maire répond, que cette action est menée par la Communauté de Communes et financée par le Conseil Général. Il faut utiliser en priorité le composteur personnel. La collecte des biodéchets est complémentaire au compostage individuel, en effet certains biodéchets ne peuvent être traités dans le composteur, tels que les agrumes, les os, les cendres, etc... Les biodéchets sont la fraction fermentescible des ordures ménagères, c'est une partie des ordures qui est biodégradable. L'intérêt est de réduire les tonnages d'ordures ménagères envoyés en incinération, en sachant qu'une tonne de déchets envoyée en incinération coûte 139 € et qu'une tonne de biodéchets envoyée en compostage coûte 56 €.

Mme Nathalie LANTZ, demande si du coup la redevance des ordures ménagères coûtera moins chère.

Mr le Maire répond que non.

Mr Pascal SCHMITT demande si le ramassage se fera toutes les semaines ou tous les 15 jours (car tous les 15 jours ça risque de ne pas sentir très bon).

Mr le Maire répond, que le ramassage se fera toutes les semaines.

La séance est levée à 20 h 45.

Séance du conseil municipal du 1er juin 2010

L'an deux mil dix, le premier juin à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Joëlle STOFFEL, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN.

Membres absents excusés : Pierre MUTZ (procuration à J-Jacques FISCHER), Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Béatrice MACKERER (procuration à Jacqueline SCHAFFHAUSER), Pascal SCHMITT (M. le Maire informe le Conseil du retard de M. SCHMITT, mais malheureusement celui-ci n'a finalement pas pu rejoindre la séance).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010

M. le Maire souligne que les tarifs adoptés au point 8 sont applicables à partir du 6 avril 2010.

Après lecture les membres du Conseil Municipal approuvent par 13 voix et 1 voix contre (Christian HALLER), le compte-rendu de la séance du 6 avril 2010.

3° CONVENTION COMMUNE / SOCIETE MEDECO

La société Medeco est une filiale du groupe Waste Logistic et intervient sur la gestion et traitement des déchets infectieux.

Le projet de cette entreprise consiste en l'installation de bornes pour la récupération des déchets de type DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Ce service de récupération des DASRI sera apporté par la société MEDECO, à titre gratuit, tant pour les usagers que pour la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise par 13 voix et 1 voix contre (Christian HALLER), M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public.

4° EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil, décide à l'unanimité l'embauche de plusieurs emplois saisonniers pour la période de début mai à fin octobre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique 2^{ème} classe - 1^{er} échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine. Les crédits ont été inscrits au budget.

5° SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil, décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel après l'avis favorable du comité technique paritaire n° S2010.22, du 23 avril 2010.

6° RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par M. J-Jacques FISCHER, 1^{er} Adjoint, est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER).

7° RESTAURANTS DU CŒUR : SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE

M. le Président de la Communauté de Communes de la région Guebwiller propose aux dix-sept communes de la Communauté de Communes de faire un don à l'association « les restaurants du cœur » (association caritative) suite à une demande de subvention faite par cette association, concernant le remplacement de leur véhicule qui est hors d'usage. Le Conseil, décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Christophe EHRHART), d'allouer une subvention de 150 € à l'association « les restaurants du cœur ».

8° INDEMNITE DE CONSEIL 2009

Par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), le Conseil décide d'allouer à Mme CARTERON, trésorier à Guebwiller l'indemnité de conseil 2009, d'un montant de 425,61 €.

9° DEMANDE DE LOCATION SALLE : FIXATION TARIF

L'association « Arts et Harmonie » (Blanck) ainsi que l'association de M. JEAN DIT PANNEL, sollicitent la location de la salle Vert Vallon pour des activités de « qi gong » et relaxation.

Le Conseil, par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), répond favorablement et fixe le tarif de location comme suit :

- prix de location par week-end : 100 € (samedi/dimanche)
- prix de location par week-end : 130 € (vendredi/samedi/dimanche)
- frais de nettoyage par week-end : 65 €

10° COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, DES EAUX PLUVIALES AINSI QU'A LA RENOVATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE - CHEMIN WEIHER

Afin d'éviter que plusieurs entreprises n'oeuvrent dans le même espace ou de devoir rouvrir successivement par chaque intervenant, il est envisagé de procéder à une maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de pose des conduites d'eaux usées, d'eaux pluviales et de rénovation du réseau d'eau potable dans le chemin Weiher.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise, par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), M. le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi qu'à la rénovation de la conduite d'eau potable avec la Communauté de Communes de la région de Guebwiller.

11° MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire, indique aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut-être utilisée, conformément au Code de l'Urbanisme, dans différents cas et notamment pour supprimer un emplacement réservé.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler ses observations, pendant un délai d'un mois. Le projet de suppression des emplacements réservés n° 3 et n° 5 et l'exposé des motifs ont été mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture aux publics, du 19 avril 2010 au 19 mai 2010 inclus. Aucune observation n'a été consignée au registre.

Vu le dossier mis à disposition du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 contre (Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Christian HALLER), approuve la modification simplifiée du PLU consistant à supprimer les emplacements réservés n° 3 et n° 5.

12° AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Mme Simone RISSER, domiciliée 25 rue de la Lauch, a intenté une action en justice (recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg) contre la Commune concernant l'arrêté n° 04/2010 de non reconnaissance d'un accident et de son imputabilité au service.

Le Conseil par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), autorise M. le Maire à ester en justice dans cette affaire.

13° ACTIVITE VERT VALLON

Sur la demande de plusieurs personnes, notamment les fervents joueurs de cartes, M. le Maire propose au Conseil l'aménagement d'une piste de pétanque au camping Vert Vallon, qui pourrait servir aux campeurs ainsi qu'aux personnes qui se rencontrent lors des activités récréatives.

Le Conseil par 11 voix pour et 3 abstentions (Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Christian HALLER), autorise M. le Maire à aménager une piste de pétanque.

La séance est levée à 20 h 35.

Demande de titres d'identité

Vous vous préparez à passer un concours, un examen ou vous envisagez d'effectuer un séjour à l'étranger dans les prochains mois ? pensez à vérifier la date de validité de votre carte d'identité ou de votre passeport.

La préfecture du Haut-Rhin vous invite à vous assurer, dès à présent, que vous disposez de documents d'identité et que ceux-ci sont encore valables. Compte-tenu de la forte affluence habituellement constatée à l'approche de l'été, l'établissement des titres d'identité nécessitera un délai plus long de deux à trois semaines. Les demandes sont à déposer, pour une carte d'identité auprès de la mairie de votre domicile et pour un passeport auprès d'une des mairies dotée d'une station d'enregistrement des passeports biométriques (Guebwiller par ex.).

Vous trouverez de plus amples informations auprès de la mairie, sur le site de la commune ou sur le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr.

Déclaration obligatoire des meublés de tourisme en mairie

La loi de juillet 2009 et ses décrets d'application du 23 décembre 2009, a introduit la déclaration obligatoire des meublés de tourisme en mairie au même titre que les chambres d'hôtes. La déclaration est à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité, si vous êtes loueur exerçant cette activité au 27.12.2009. Le formulaire est à votre disposition en mairie ou téléchargeable sur internet à l'adresse suivante : vosdroits.service-public.fr/R14321,xhtml

Déclaration des puits et des forages

Chaque particulier, qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie (un puits, un forage ou une prise d'eau). Tout nouvel ouvrage réalisé doit être déclaré au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Les ouvrages existants sont également à déclarer.

Le formulaire de déclaration des puits et des forages pour un usage domestique de l'eau, doit être complété avec les caractéristiques du mode de prélèvement avant d'être déposé en mairie.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 engage l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs et attribue aux services

de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Pour en savoir plus : renseignements à la mairie ou sur le site :
www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

Plan canicule

Il est rappelé à la population qu'il existe un plan d'action contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Dans le cadre de ce plan, il incombe aux communes de repérer les personnes à risques. Ainsi les personnes âgées et handicapées isolées vivant à domicile peuvent se faire connaître auprès de la mairie. Les habitants qui connaissent dans leur entourage, au niveau de la commune, des personnes susceptibles de bénéficier de cette mesure peuvent avec l'accord de la personne concernée en faire le signalement.

Les personnes ayant fait cette démarche seront recensées (identité, âge, domicile) dans un registre, afin d'être contactées en cas d'activation du plan canicule.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux

Toiletage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

VIVARIUM DU MOULIN

6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48

Bâtiments

Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03

*Dépannage/entretien chauffage**DM FISCHER*

29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76

*Couverture/zinguerie/sanit./chauffage**Thierry GASSMANN*

17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture

5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

WEILLER Plâtrier/Peinture

5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Beauté

Naturo-esthéticienne
TERRE DE BEAUTE
 17a Chemin du Widersbach
 68610 Lautenbach-Zell
 06.21.32.87.22

Commerces

Tabac CHAMBARD
 49 Grand'Rue
 68610 Lautenbach-Zell
 03.89.76.35.80

Conception de t-shirts originaux
HURLOVENT
 13 rue du Felsenbach
 68610 Sengern
 03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

Brocante, machine à bois
HIER ET AUJOURD'HUI
 4 rue de la Scierie
 68610 Lautenbach-Zell
 03.89.74.37.19

Centre équestre, exploitations agricoles

Ecurie du Felsenbach
 44 rue du Felsenbach
 68610 Sengern
 06.09.01.44.20

La chèvrerie du Felsenbach
 23 rue du Felsenbach
 68610 Sengern
 03.89.74.07.05

Ferme du Mouton Noir
 31a rue du Felsenbach
 68610 Sengern
 03.89.74.06.01

Entretien extérieur

Entretien, création espaces verts
VERT O NET
 75 Grand'Rue
 68610 Lautenbach-Zell
 03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

Terrassement HALLER
 15 rue de la Lauch
 68610 Sengern
 03.89.74.00.49

Menuiseries

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.06.40

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Près
68610 Sengern
06.14.55.23.27

Menuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.33

Restauration

Auberge du Gustiberg

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.01

Restaurant à la Truite, dépôt de pain

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.17

Santé

APA

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
KIENE Véronique
03.89.38.20.83

Scierie, bûcheron

Scierie BORDMANN

3 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.37.98

Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

<p><i>BATTIN André</i> 62a Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.01.77</p>	<p><i>COQUELLE Germaine</i> 21 rue de la Lauch 68610 Sengern 06.15.09.84.50</p>	<p><i>FUCHS J-Louis</i> 11 rue du Geffental 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.03.13</p>
<p><i>MEYER Théophila</i> 92 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell 03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85</p>	<p><i>MARTY M-Thérèse</i> 11 rue du Wasen 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.04.49</p>	
<p><i>Camping/chambres d'hôtes</i> VERT VALLON 51 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.01.80 www.camping-levertvallon.com</p>	<p><i>PFEFFER Bernard</i> 2 rue de la Scierie 68610 Lautenbach-Zell 03.89.76.35.18</p>	<p><i>VOGEL Jean</i> 99 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell 03.89.76.34.51</p>

Les services de la commune

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

<p><u><i>Horaires Mairie</i></u> Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h Lundi et vendredi de 14 h à 18 h Mardi et jeudi de 14 h à 17 h Fermée le mercredi après-midi</p>	<p><u><i>Horaires permanences Maire et adjoints</i></u> Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h Samedi de 9 h à 11 h <i>Sur rendez-vous</i></p>		
<p><u><i>Horaires déchèterie</i></u> Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h Samedi de 9 h à 17 h</p>	<p><u><i>Ramassage des ordures</i></u> <u><i>ménagères</i></u> Le jeudi</p>	<p><u><i>Ramassage tri sélectif</i></u> Mercredi des semaines impaires</p>	<p><u><i>Ramassage</i></u> <u><i>biodéchets</i></u> Le mercredi</p>

Evénements passés

Bistrot du Vert-Vallon

Les 16, 17 et 18 avril, vous avez à nouveau été nombreux à fréquenter le « bistrot » de la commune. L'ambiance, comme chaque année, a été chaleureuse dans la petite salle rénovée à temps pour l'occasion, par les membres du conseil et des bénévoles.

Cette année, vous avez pu déguster les « Winerlà maison » fabriquées par Mr Vogel Jean avec le concours de l'association Florirecettes.



Le dimanche après-midi a connu un taux record de participation au tournoi de belote. 72 personnes venues pour certaines de la plaine ou de la vallée de Thann ont cherché à remporter les différents prix, gracieusement offerts par les artisans locaux ou les associations.



Mr Franck Jean-Paul s'occupe du tirage au sort des places.

Les bénéficiaires de ce week-end serviront à l'achat de matériel pour le Vert-Vallon.



Fête Printanière

L'amicale des sapeurs-pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern vous a invité cette année à sa 19ème fête printanière sous chapiteau à Sengern. Comme toujours, le public est venu en nombre passer un agréable moment avec les hommes du feu.

Journée « Les mémoires de l'Espoir »

Le 15 juin 2010, des élèves des classes primaires de Lautenbach-Zell ont retrouvé les élèves de CM2 de l'école de Buhl et des enfants d'une classe de Castelnau Magnoac (Hautes-Pyrénées), berceau du Corps Franc Pomiès qui libéra le Haut-Florival le 5 février 1945. En présence de Mr Ernest Daujan, porte-drapeau national des Anciens Combattants du CFP/49èRI, d'élus locaux, de vétérans du CFP, de l'UNC de Linthal-Sengern, il a été procédé à une petite cérémonie du souvenir avec lecture de poèmes par les enfants, dépôts de bouquets et chant.



Mr Ernest Daujan



Fête de la musique

La commune a organisé cette année sa 1ère fête de la musique sur la place du Wasen. La buvette a été tenue par le conseil, la restauration proposée par Mr Sauner et l'animation a été laissée aux soins de Mr Rotolo. Vu le succès remporté par cette première édition nous vous attendons tous en 2011...



Kermesse

Le 27 juin la chorale Sainte Cécile de Lautenbach-Zell a proposé sa traditionnelle kermesse place de la mairie.

Travaux

Une équipe de bénévoles, avec l'aide d'un charpentier, a entrepris la rénovation de la chapelle du Felsenbach sous la direction du Conseil de Fabrique.



Démarrage des travaux du boulodrome au Vert-Vallon



Evénements à venir

Tous les mardis de juillet et d'août marché de montagne - dimanche 1er août marché exceptionnel.

Reprise des après-midi récréatives (belote) au vert vallon le 7 septembre,

01 octobre	Vivarium du Moulin	Diaporama « Les fourmis »
05 octobre		Après-midi récréative
09 octobre	Harmonie du Florival	Soirée d'automne
12 octobre	Flori-recettes	Démonstration recette de cuisine
15 octobre	Vivarium du Moulin	Diaporama « La forêt tropicale d'Amazonie »
19 octobre		Après-midi récréative
22 octobre	EFS	Don du sang
24 octobre	Loisirs rencontres	Jeux de société
26 octobre	Flori-recettes	Démonstration recette de cuisine « coq au riesling »
30 octobre	Association des chasseurs	Messe des chasseurs Sengern
30/31 octobre	Fenêtre sur le web	Bourse informatique
02 novembre		Après-midi récréative
06 novembre	Ecole de Schweighouse	Bourse aux jouets et vêtements d'enfants
09 novembre	Flori-recettes	Démonstration recette de cuisine « tourte »
11 novembre	Armistice 1914/18	Messe de l'Armistice Schweighouse
13 novembre	Vivarium du Moulin	Chantier nature « Un coup de main pour le moulin et son jardin »
16 novembre		Après-midi récréative
23 novembre	Flori-recettes	Démonstration recette de cuisine
27/28 novembre	Loisirs rencontres	Marché expo de Noël
28 novembre	Sapeurs-pompiers	Messe de la Ste Barbe Lautenbach-Zell
30 novembre		Après-midi récréative
04 décembre	Flori-recettes	Vente de mannalas
05 décembre	Flori-recettes	Vente de pâtisseries
05 décembre	Paroisse	Fête patronale de la St Nicolas Sengern
14 décembre	Flori-recettes	Thème de Noël
18/19 décembre	Marché de Noël de montagne	
24 décembre	Communauté de Paroisses	Messe des enfants et jeunes Buhl
24 décembre	Communauté de Paroisses	Messe de minuit Linthal

Recette

L'été marque le grand retour des fruits locaux : fraises, cerises, framboises, myrtilles... Ceux-ci se laissent apprêter en délicieuses confitures ou gelées qui au moment de la cuisson, parfument votre cuisine d'agréables senteurs fruitées.

Recette de base pour les confitures

On calcule 750 gr de sucre pour 1 kg de fruits.

Préparez les fruits en les lavant, les équeutant et dénoyant si nécessaire. Faire cuire dans une bassine à confiture ou un faitout avec le sucre (grand feu jusqu'au premier bouillon puis à petit feu). La durée de cuisson varie selon les fruits. Pour tester la consistance de votre confiture, prélevez-en avec une petite cuillère et laissez-la refroidir à température ambiante sur une petite assiette.

Versez votre confiture bouillante dans des pots très propres, mettez aussitôt le couvercle. Retournez vos pots et laissez les refroidir à l'envers.

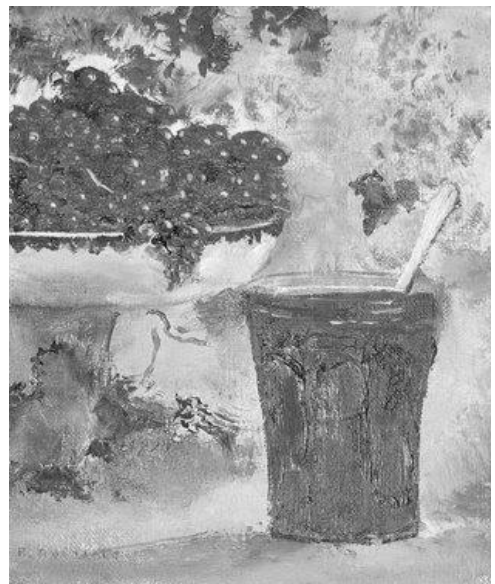
Vous pouvez vous amuser à faire des mélanges de fruits : fraises-cerises (délicieux), fraises-abricots, etc.....

Recette de base pour les gelées

On compte 1 kg de sucre pour 1 kg de jus des fruits.

Après avoir nettoyé vos fruits, faites les cuire afin d'en extraire le jus. Une fois cuits, passez les dans un chinois ou un moulin à légumes afin d'en éliminer les petites graines (ex : framboises, groseilles..). Cuire le jus avec le sucre. Comptez une vingtaine de minutes. Ecumez si besoin.

Procédez de la même façon qu'avec les confitures pour tester la consistance et pour la mise en pots.



Vos confitures et gelées refroidies, il ne reste plus qu'à les déguster et à se régaler.

Historique

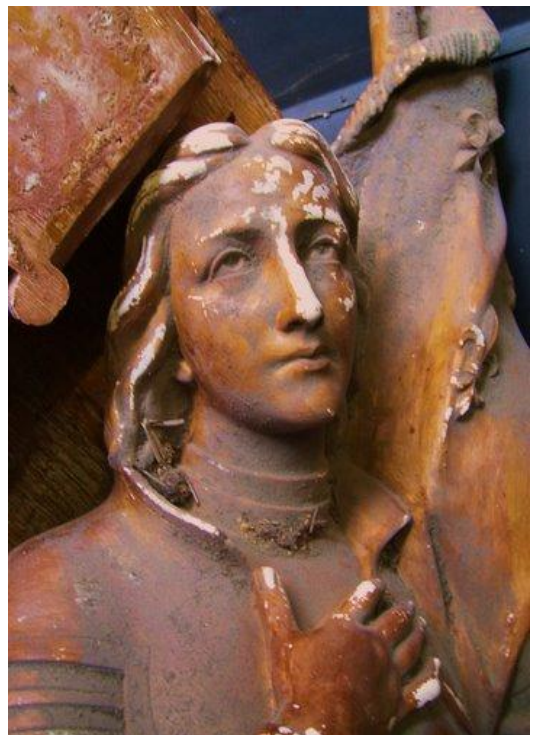
La statue de Sainte Jeanne d'Arc (suite)

Après avoir eu connaissance de l'article consacré au monument aux morts (paru dans le bulletin n°44), Mr KREIDER Paul m'a contacté pour me préciser que la statue avait effectivement été coulée dans le bronze par son père Mr KREIDER Pierre dans leur entreprise de Sultz.

Il se souvenait qu'au grenier se trouvait une caisse en bois contenant le moule en plâtre. Je me suis rendu sur place avec quelques membres du Conseil de Fabrique. A la fin de la visite, Mr Kreider nous fait part de son souhait de céder gracieusement le modèle à la commune. Il nous remet aussi deux modèles en plâtre des bas reliefs du monument.

Nous avons donc tout ramené à Sengern, où, après restauration et mise en valeur, ces pièces seront exposées de façon permanente à l'église.

Vous pourrez découvrir ces modèles de 1934 à l'occasion de la fête de l'Assomption, le 15 août, à Sengern.



Pierre Mutz

Nos joies, Nos peines

Naissances



- le 23 mai à Colmar, Lisa, Marthe, Julie WINISDOERFFER, fille de Stéphane WINISDOERFFER et de Line MULLER.

Décès

- Le 19 avril à Colmar, Bernard Henri Auguste UNTIET.
- Le 10 juin à Lautenbach-Zell, Joseph Emile BENTZINGER ; époux de Huguette Stéphanie ARNOLD.

Les nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Mr Christophe HORN, domicilié 51 Grand'Rue (camping).
- Mr Jérémy DIEMUNSCH et Melle Sarah TSCHANN, domiciliés 3 rue de la Lauch Sengern.
- à la famille Richard BRIAN et Sandrine KERGDALLAN ainsi qu'à leur fils Malo, domiciliés 13a chemin du Widersbach.



Joyeux anniversaire



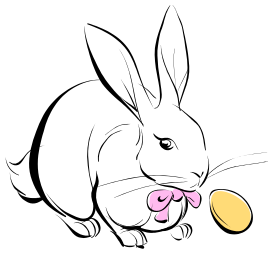
05 octobre	:	ERNY 100 Grand'Rue	Victor	86ans
06 octobre	:	HARTMANN née GUILLERMOU 8 rue de la Mairie	M-Thérèse	85ans
08 octobre	:	MARCK 9 rue de la Mairie	Hubert	68ans
09 octobre	:	ROTH 9 rue du Felsenbach Sengern	Jean	88ans
10 octobre	:	NAAS 3 rue de l'école Sengern	Joseph	79ans
10 octobre	:	BRENGARD 16 Grand'Rue	Eric	70ans
12 octobre	:	SIMONKLEIN 101 Grand'Rue	Henri	67ans
14 octobre	:	FRANCK 5a rue du Chêne Sengern	J-Paul	67ans
16 octobre	:	KERN 18 rue de la Lauch Sengern	Gilbert	65ans
20 octobre	:	PFIHL née FISCHER 28 rue du Felsenbach Sengern	Emma	89ans
20 octobre	:	RAUCH née SCHURHAMMER 22 rue du Wasen	Huguette	72ans
23 octobre	:	KREMP née HADERMANN 8 rue de l'Ecole Sengern	Valentine	87ans
24 octobre	:	MASSERON née FISCHER 16 chemin du Widersbach	Elisabeth	73ans
30 octobre	:	KOENIG 13 rue de la Lauch Sengern	André	78ans
30 octobre	:	SCHWAERTZIG née MARCK 4 rue du Geffental	Hélène	73ans
30 octobre	:	FLUCK née RIETHMULLER 2 rue du Felsenbach Sengern	M-Jeanne	65ans

Noces d'Or

24 octobre	:	MASSERON François et FISCHER Elisabeth 16 chemin du Widersbach *****		
04 novembre	:	HALLER 17a rue de la Lauch Sengern	Raymond	79ans
05 novembre	:	SIMONKLEIN 9 rue de l'Ecole	René	74ans
06 novembre	:	MACKERER 79 Grand'rue	Jean	90ans
07 novembre	:	KLEE née BAUER 87 Grand'rue	M-Thérèse	73ans
09 novembre	:	HOAREAU née RENCKER 74 Grand'rue	Georgette	89ans
10 novembre	:	GIANNUZZO 1a chemin Weiher	Natale	67ans
11 novembre	:	ETTERLEN 27 Grand'rue	Hélène	77ans
12 novembre	:	FISCHER née ERNY 22 Grand'rue	M-Pia	73ans
15 novembre	:	MARCK 2 rue du Chêne Sengern	Hermine	70ans
18 novembre	:	SCHWALLER née WEBER 17 rue du Felsenbach Sengern	M-Thérèse	81ans
19 novembre	:	REINHARDT née HEID 3 rue du Chêne Sengern	Mathilde	87ans
20 novembre	:	KUSTER 20 rue du Wasen	Edmond	78ans
20 novembre	:	SCHWARTZ 8 rue du Wasen	Roland	69ans
23 novembre	:	WEIRATHER 12 rue des Fleurs	Erwin	69ans
24 novembre	:	WEHRLLEN née GLENTZLIN 15 Grand'rue	M-Louise	82ans

02 décembre	:	MUTZ née PREISS 22 rue de la Lauch Sengern	M-Louise	87ans
04 décembre	:	IMBACH née LADOUCETTE 9 chemin du Widersbach	Anne-Marie	70ans
06 décembre	:	KUPECK 23 rue de la Lauch Sengern	Anne	74ans
07 décembre	:	ERNY Maison de retraite	Simone	78ans
09 décembre	:	FRANCK 6 rue de la Lauch Sengern	Etienne	74ans
11 décembre	:	FRANCK née RISSER 6 rue de la Lauch Sengern	Alice	75ans
12 décembre	:	RISSER née WAGNER 26 rue de la Lauch Sengern	Irène	82ans
12 décembre	:	WIEDERKERHR née BUFF Maison de retraite	M-Antoinette	84ans
16 décembre	:	ARNOLD 21 Grand'Rue	J-Paul	66ans
18 décembre	:	FISCHER 17 rue des Fleurs	J-Pierre	78ans
20 décembre	:	LANTZ 13 rue des Fleurs	Fernand	74ans
20 décembre	:	LAPP 2 rue du Schloesslé	Armand	76ans
21 décembre	:	ROZEROT née PFEIFER 5 bis rue des Fleurs	Monique	71ans
27 décembre	:	THOMAS née FISCHER 12 rue du Wasen	Juliette	89ans
28 décembre	:	MEYER née FRANCK 6 rue de la Mairie	Rose Marie	67ans

Marché de Montagne



**LAUTENBACH-ZELL
SENGERN**

PRODUITS DU TERROIR – ARTISANAT



Tous les Mardis de 18h à 21h

du 29 Juin au 31 Août 2010

PLACE DE LA MAIRIE

Marché Exceptionnel

**Le Dimanche 1er Août de 16h à 20h
avec la participation des animaux de la ferme**

